

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

## LE PALOISEL ELEMENTAIRE

|                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                        |                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Tél : 01 60 60 71 12<br>Fax : 01 60 60 71 12<br>Courriel :<br><a href="mailto:Ce.0771370w@ac-creteil.fr">Ce.0771370w@ac-creteil.fr</a> | <input checked="" type="checkbox"/> 1 <sup>er</sup> trimestre<br><input type="checkbox"/> 2 <sup>ème</sup> trimestre<br><input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> trimestre<br><input type="checkbox"/> extraordinaire | <b>Date</b><br><br>Le 10/11 /2017<br><br>De 18 H 30 à 20H40 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|

|                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Enseignant(e)s de l'école                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>● M. Vigneulle (Directeur- CE2)</li> <li>● Mme Lioret (CP)</li> <li>● Mme L'Hénoret (CP)</li> <li>● Mme Bourdoulous (CE1)</li> <li>● Mme Fourot (CE2)</li> <li>● Mme Guilhemotonia (CM1/CM2)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Mme Munir (CE1/CM1)</li> <li>● Mme Dewitte (CM2)</li> <li>● Mme Guérin-Bouziane (CP)</li> <li>● M. Morin (CM1)</li> <li>● Mme Hamila (décharge dir.)</li> </ul>                                   |
| Membres du RASED                                                                    | ● Mme Ayt Yala (Maître E)                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                            |
| IEN ou son représentant                                                             | ● Mme Beaulaton                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                            |
| DDEN                                                                                | ●                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                            |
| Parents élus                                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Mme Di Mascio (UNAAPE)</li> <li>● M. Reboussin (UNAAPE)</li> <li>● M. Robert (UNAAPE)</li> <li>● Mme Seignemartin (UNAAPE)</li> <li>● Mme. Mohamed Majida (UNAAPE)</li> </ul>                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Mme. Reboussin (UNAAPE)</li> <li>● Mme Davenne Aurélie (UNAAPE)</li> <li>● Mme Rougier Tiphaine (UNAAPE)</li> <li>● M. Ranque Jérémie (UNAAPE)</li> <li>● M. Di Mascio Arnaud (UNAAPE)</li> </ul> |
| Le maire ou son représentant                                                        | ● M. Geoffroy ou M. Hoarau                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                            |
| Conseiller municipal                                                                | ● M. Leray                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                            |
| Autres membres invités                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>●</li> <li>●</li> </ul>                                                                                                                                                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>●</li> <li>●</li> </ul>                                                                                                                                                                             |
| <b>Absent(es)</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>●</li> <li>●</li> </ul> | <b>Absent(es) excusé(es)</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>● M. Di Mascio</li> <li>● Mme Reboussin</li> <li>● M. Geoffroy ou M. Hoarau</li> </ul>                                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Mme Davenne</li> <li>● M. Ranque</li> <li>● Mme Beaulaton</li> </ul>                                                                                                                              |

### 1. Modalités de fonctionnement du Conseil d'Ecole.

Présentation des différents membres.

Le directeur rappelle les règles de fonctionnement du Conseil d'Ecole : Le C.E. est constitué pour une année ; il se réunit 1 fois par trimestre.

Le C.E. vote le règlement intérieur, donne son avis sur différents sujets concernant le fonctionnement de l'école. (Projet d'école, intégration d'élèves handicapés, menus restauration scolaire etc...)

### 2. Vote du règlement intérieur.

Vote à main levée : Règlement voté à l'unanimité.

### 3. Effectifs, structure et prévision pour l'an prochain.

Actuellement, l'effectif de l'école est de 251 élèves pour 10 classes.

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

## LE PALOISEL ELEMENTAIRE

---

### Répartition :

3 CP (20 et 21 élèves), 1 CE1 (28), 1 CE1/CM1 (16 + 9 = 24 élèves), 2 CE2 (26), 1 CM1 (30.), 1 CM1/CM2 (8+19= 27) 1CM2 (28é.)

Cette structure a été choisie pour éviter les cours doubles.

### Perspectives :

273 élèves sont prévus l'an prochain : Il y aurait :  
69 CP, 62 CE1, 43 CE2, 52 CM1, 47 CM2

Cela correspond à une moyenne de 27,3 élèves par classe.

Les parents demandent s'il y aura une ouverture de classe et si nous avons les locaux pour accueillir.

Le directeur répond que nous serons à la limite mais qu'il serait étonné qu'il y ait une ouverture. Par contre, pour l'année scolaire suivante, nous serions à 280, une ouverture de classe serait probable. Le local disponible est la salle informatique.

Q : Pourquoi une telle augmentation des effectifs alors que le nombre de logement n'a pas beaucoup évolué ?

De jeunes couples se sont installés ainsi que des familles nombreuses.

#### **4. Questions sur la classe de CE1/CM1**

Mme De Herder était d'accord avec cette structure et était volontaire pour prendre cette classe. Initialement elle pensait reprendre en septembre. Malheureusement, des soucis de santé et la lenteur des commissions médicales ne lui ont pas permis de reprendre la classe .

Pour l'instant deux personnes se sont succédées et la continuité des apprentissages a bien été respectée pour les élèves.

Actuellement, l'enseignante titulaire est toujours dans l'attente d'une réponse pour sa reprise car la commission médicale n'a pas encore eu lieu. On ne peut donc pas se projeter sur une longue durée.

Le directeur a adressé un courrier aux parents de cette classe afin de leur expliquer la situation.

#### **5. Rythmes scolaires.**

Avec le nouveau gouvernement, il y a possibilité de déroger à la semaine de 4 jours et demi. De nombreuses communes ont choisi cette option et sont revenues à la semaine de 4 jours. (Suppression des cours le mercredi matin).

La municipalité de Combs la Ville n'a pas de souhait particulier et: M. le Maire se conformera aux textes en vigueur.

Le directeur propose de débattre et de voter sur 3 propositions :

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

## LE PALOISEL ELEMENTAIRE

---

- Rester à l'organisation actuelle : semaine de 4 jours et demi en travaillant le mercredi
- Retour à la semaine de 4 jours.
- Semaine de 4 jours et demi en travaillant le samedi matin.

Revenir à 4 jours reviendrait à reprendre les horaires 13h 30/ 16h30 avec APC en fin de journée.

### **Débat :**

Question de parents : Quelle est la meilleure solution pour les élèves ?

- Un parent dit qu'il est préférable pour ses enfants d'avoir le mercredi libre pour dormir plus longtemps, pratiquer des activités sportives.
- Une enseignante rapporte le témoignage de grands parents qui préféreraient les mercredis sans école car ils profitaient davantage de leurs petits-enfants.
- Une enseignante se souvient qu'elle aimait travailler le samedi matin car le relationnel avec les parents était meilleur. Par contre, comme il y a de plus en plus de parents séparés, cela poserait aujourd'hui des problèmes d'organisation.
- De plus, c'est peut-être fatigant pour les enfants, surtout les plus jeunes de se lever tôt 5 fois par semaine ( 6 fois pour les enfants allant au centre de loisirs )
- Un enseignant répond que d'après des études de chrono biologistes il est préférable, pour les enfants de se lever à heure régulière.

Question du directeur : Ya -t-il des retours, des remarques des autres parents ?

D'après les parents, peu seraient favorables au retour à l'école le samedi matin mais les parents élus ne savent pas ce que pensent la majorité des parents

Question de parents : Le bilan de la semaine de 4 jours et demi est-il favorable ?

Le directeur et l'ensemble des enseignants pensent que le bilan est mitigé : on ne note pas d'amélioration dans les résultats avec la nouvelle organisation de la semaine.

Questions de parents : quels seraient les coûts pour la collectivité en cas de retour à la semaine de 4 jours ?

D'après M. Leray, cela entrainerait sûrement des coûts supplémentaires (davantage d'enfants au centre et donc plus de personnel...)

Mais on ne peut pas savoir comment les parents s'organiseraient.

Suggestion d'un parent: Poser la question sur le portail « familles »

### **Vote :**

Semaine actuelle (avec mercredi matin) : **5**

Semaine de 4 jours : **8**

Semaine avec samedi matin : **1**

Abstention : **5**

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

## LE PALOISEL ELEMENTAIRE

---

### 6. PPMS.

Les P.P.M.S. existent depuis une dizaine d'année dans les écoles ; Il s'agissait à l'origine de mettre en sureté les élèves en cas de phénomènes naturels ou liés à des risques particuliers

Ces plans ont pris plus d'importance depuis les attentats : des exercices obligatoires pour savoir réagir sont proposés par l'IA avec des scénarios.

Cette année, un nouveau scénario nous a été proposé.

Proposer de tels scénarios est intéressant et oblige à réfléchir. Cependant, le directeur regrette l'amateurisme des aides proposées masquées par un afflux de documents à remplir.

En effet au regard du scénario proposé, personne n'est capable de nous renseigner précisément sur les effets réels que pourraient avoir l'explosion d'une voiture remplie de bonbonnes de gaz. A partir de là, comment élaborer une mise en sureté fiable ? On se demande même si les contraintes du scénario (stratégie de mise à l'abri au sein de l'école) sont adaptées à la situation de départ. En clair la stratégie de mise à l'abri au sein de l'école est-elle la mieux adaptée ? Le directeur a soumis ces questions à l'IEN, aux services municipaux sans réponses valables ni convergentes.

Le directeur souhaite que sa hiérarchie ait l'initiative de réunions avec de vrais professionnels qui puissent fournir des renseignements sur les stratégies les meilleures en fonction des scénarios et des locaux de chaque école.

Le directeur s'interroge aussi sur le fait qu'il lui appartiendrait de prévenir la mairie et le commissariat du PPMS. Au lieu que chaque directeur (15 pour Combs la Ville), prévienne individuellement la mairie et le commissariat, n'est-il pas souhaitable que cette démarche soit faite par notre IEN ?

Une cellule d'observation ainsi qu'une cellule d'animation doivent être constituées

Elles peuvent être constituées de parents, de personnel de la municipalité, de la gendarmerie. En retour d'expérience devra être rempli par la cellule d'observation.

Les parents doivent être informés de cet exercice.

La date de cet exercice a été fixée au **Mardi 5 décembre** vers 10h 30.

Mme Di Mascio est volontaire pour faire partie de la cellule d'observation.

### 7. Mode de fonctionnement des AVS

Mme Mohamed interroge sur la possibilité d'avoir plus d'AVS dans les écoles pour les enfants en difficulté et plus longtemps.

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

## LE PALOISEL ELEMENTAIRE

---

Le directeur rappelle les conditions d'attribution des AVS (Auxiliaires de Vie Scolaire). Les AVS s'occupent d'élèves en situation de handicap (reconnu). Suite à une ou plusieurs équipes éducatives, il appartient aux parents de faire un dossier auprès de la MDPH pour faire reconnaître l'éventuel handicap de leur enfant. Dans la constitution du dossier, ils sont aidés par Mme Pace, enseignante référente pour le Handicap (ERSEH).

La MDPH statue sur la nécessité ou non d'un AVS et définit le volume horaire nécessaire. Ensuite l'Education nationale recrute une personne.

Les AVS ne sont donc pas là pour aider les élèves ayant de simples difficultés d'apprentissage.

### **8. Suppression de l'aide à la direction et ses conséquences.**

Dans le cadre des économies budgétaires, l'aide à la direction a été supprimée dans les écoles (les personnes concernées ont la possibilité de changer leur contrat pour être AVS)

L'école n'a donc plus de secrétaire depuis début novembre.

Outre toute l'aide qu'elle apportait dans le travail administratif, la secrétaire pouvait répondre au téléphone, ouvrir aux retardataires ou aux élèves ayant des rendez-vous...

Le directeur va envoyer un courrier aux parents pour expliquer que lorsqu'il est en classe il ne répondra pas au téléphone et qu'il ne pourra quitter sa classe pour aller ouvrir aux élèves en retard. En outre le directeur peut-être au gymnase, à la piscine ou en sortie avec sa classe or, la sonnette n'est pas entendue à l'étage.

Q : Comment procèdent les autres écoles ? Le directeur va se renseigner.

### **9. Ouverture des portails et entrées dans l'école.**

Il y a une demande de certains parents d'ouvrir la grille en grand (côté maternelle) afin de faciliter l'entrée et la sortie des parents. (C'est trop étroit avec les poussettes)

La grille côté maternelle n'est pas du ressort du directeur de l'école élémentaire.

Le directeur rappelle que les deux entrées restent une tolérance de sa part afin de faciliter la vie des gens.

### **10. Diversification des menus à la cantine.**

Quelques parents ont comparé les menus avec ceux d'autres communes : Ce serait mieux à Quincy : plus frais, « fait maison »

M. Leray répond que des changements ont eu lieu : rénovation de la cuisine, changement de chef l'an dernier. Les produits viande sont souvent cuisinés sur place. Appellation « fait maison » est proposée ici et la volonté de la commune est d'intégrer le bio. (Mais il y a toujours la contrainte des marchés publics).

### **11. Hygiène dans la cour de l'école.**

L'élagage des arbres de la cour avait été demandé : ce sera fait avant le printemps.

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

## LE PALOISEL ELEMENTAIRE

---

### 12. Sécurité routière et heure d'hiver.

Remarque des parents : parfois l'agent qui fait traverser (côté maternelle, allée des Tilleuls) n'est pas présent alors que les enfants arrivent

### 13. Propositions du président de la FCPE pour des achats groupés.

Dans un courrier, le président de la FCPE propose des achats groupés pour les fournitures scolaires (comme dans certains collèges) Il propose une mise en relation avec un grossiste : le même que le collège Les Aulnes.

Les colis arriveraient à l'école en juin. (Pas de travail supplémentaire pour les enseignants.)

Un parent pense que c'est intéressant pour un enfant mais pas forcément pour plusieurs.

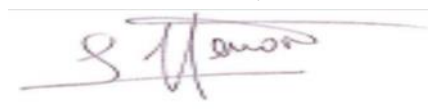
L'école décide de donner un avis favorable à cette proposition.

### 14. Bilan de l'A.S.C.

Le directeur donne le bilan de l'A.S.C. aux membres du conseil d'école.

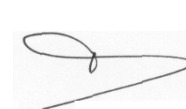
L'appel de coop a été lancé. Rappel : c'est non obligatoire.

La Secrétaire,



Laure L'HENORET

Le Directeur



Dominique VIGNEULLE